
**Arrêté ministériel portant agrément de l'asbl Service
laïque d'aide aux justiciables de la province de Hainaut, en
tant que partenaire apportant de l'aide aux justiciables**

A.M. 13-12-2017

M.B. 20-02-2018

L'asbl «Service laïque d'aide aux justiciables de la province de Hainaut» sise rue des Puits l'eau, 10 Bte 3 à 7500 Tournai est agréée en qualité de partenaire apportant de l'aide aux justiciables.

L'asbl «Service laïque d'aide aux justiciables de la province de Hainaut» est agréée pour exercer les missions suivantes :

- aide sociale pour l'arrondissement judiciaire du Hainaut,
- aide psychologique pour l'arrondissement judiciaire du Hainaut,
- aide au lien pour l'arrondissement judiciaire du Hainaut.

L'agrément prend effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de six ans.